

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - LE BRIGANT – PÉRÈS - DANIEL - DAGORN – MORINIÈRE – FOURNIS A. - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN – NOËL-LE SIDANER– PETIBON – LEMAIRE – ADAM - FUSTEC - BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : - BAGUE donne procuration à FUSTEC,
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE,
- SOURIMANT donne procuration à GUEHL,
- LAMBLA donne procuration à LAMANDÉ.

Secrétaire de séance : PÉRÈS.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

❖ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Le Maire expose que M. Jean-Claude LE BERRE a notifié sa décision de démissionner du Conseil Municipal, pour des raisons professionnelles et personnelles, à compter du 1^{er} mars 2016.

Le Maire dit que conformément à l'article L270 du Code électoral la personne positionnée immédiatement après M. LE BERRE sur la liste « Plestin, un avenir à partager » est appelée à prendre les fonctions de conseiller municipal.

La personne suivante sur la liste est Madame Nadège NOEL- LE SIDANER qui est installée en qualité de conseillère municipale.

Le Maire souhaite la bienvenue à Mme NOEL-LE SIDANER.

Mme NOEL-LE SIDANER dit que son domicile est situé à Saint Efflam et souligne son engagement dans la vie associative dans le domaine du sport et de la jeunesse. Mme NOEL-LE SIDANER travaille dans le secteur médical en qualité d'ingénieur qualité.

❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES – COMPTE DE GESTION 2016 :

M. DORKEL, comptable communal, présente le compte de gestion 2015 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 3 868 494,70

Recettes : 4 790 064,13

Résultat de clôture : 921 569,43

Section d'Investissement

Dépenses : 1 310 038,72

Recettes : 860 649,83

Résultat de clôture : - 449 388,89

M. DORKEL note que les produits réels ont augmenté de 2,31 % par rapport à 2014 ; les produits fiscaux ont augmenté de 3,87 %,

Le reversement de fiscalité L.T.C. est de 194 000 €,

Les produits des dotations 2015 sont inférieurs de 500 € aux produits 2014.

Les dépenses réelles ont baissé de 2,59 % par rapport à 2014 ; les dépenses de personnel fléchissent de 1,82 %.

Les achats et charges externes baissent de 0,95 %.

Les frais financiers enregistrent une diminution sensible de -16,49%

Le résultat est en augmentation de 33,93 %

Le compte 16 (capital remboursé) baisse de 2,86 % en 2015.

Les recettes d'investissement baissent notamment le FCTVA.

Le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité.

❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :**

M. JEFFROY dit que la commission des finances s'est réunie 3 fois pour constater les résultats 2015 et faire des propositions dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires.

M. JEFFROY donne ensuite lecture du compte administratif 2015 et apporte des explications sur les décalages entre les prévisions et les réalisations.

Section de fonctionnement :

Dépenses par chapitres		Recette par chapitres	
Charges à caractère général :	714 096,37	Atténuation de charges	97 214,23
Charges de personnel :	2 412 698,48	Produit des services :	519 683,89
Atténuation de produits :	17 898,59	Impôts et taxes :	2 144 890,97
Autres charges – gestion courante :	308 260,38	Dotation / participation :	1 541 012,70
Charges financières :	117 793,18	Autres produits / gestion :	82 614,51
Charges exceptionnelles :	1 635,28	Produits financiers :	11,34
Dotations aux provisions :	30 000,00	Produits exceptionnel :	71 831,62
Dotation aux amortissements :	266 112,42	Travaux en régie :	44 274,81
		Résultat antérieur :	288 530,06
Total dépenses :	3 868 494,70	Total recettes :	4 790 064,13

Résultat brut 2015 : 921 569,43 €

Section d'investissement :

Dépenses par chapitres		Recette par chapitres	
Déficit reporté	113 264,14	F.C.T.V.A.	59 458,03
Travaux en régie	44 274,81	Affectation du résultat	290 791,17
Remboursement d'emprunt	414 735,68	Subvention	124 288,21
Immobilisation	16 582,20	Emprunt	120 000
Subvention d'équipement – S.D.E.	8 198,72	Amortissement immobilisation	266 112,42
Immobilisation (21)	324 806,53		
Immobilisation en cours (23)	388 176,64		
Total dépenses :	1 310 038,72	Total recettes :	860 649,83

Déficit investissement : 449 388,89 €

M. DORKEL fait une présentation succincte des comptes administratifs des budgets annexes

Budget annexe assainissement / délégation de gestion LTC :

Recettes et dépenses : 108 963,65

Budget annexe Lotissement Pont ar Portheour:

Le compte administratif enregistre un déficit de 359 275,81 €. L'opération a été transférée à la SEM Lannion Trégor qui remboursera le coût des terrains et des travaux à la commune.

Budget annexe Lotissement du Peulven:

Une dernière opération de prise en charge du déficit a été réalisée en 2015 à hauteur de 25 203,18 €. Ce budget est clos.

Budget annexe port de plaisance :

Section de fonctionnement

Dépenses : 30 571,58

Recettes : 47 772,98

Résultat 2015 : 17 201,40

Section d'investissement

Dépenses : 19 847,75

Recettes : 14 903,72

Résultat de clôture : - 4 944,03

Budget annexe centre nautique :

Section de fonctionnement

Dépenses : 268 545,50

Recettes : 256 535,95

Déficit : - 12 009,55

Section d'investissement

Dépenses : 45 908,03

Recettes : 50 680,00

Excédent : 4 771,97

Budget annexe camping :

Section de fonctionnement

Dépenses : 197 396,03

Recettes : 226 439,80

Résultat de clôture : 29 043,77

Section d'investissement

Dépenses : 103 198,59

Recettes : 75 353,46

Déficit : - 27 845,13

Les comptes administratifs 2015 (budget principal et budgets annexes) sont adoptés à l'unanimité.

❖ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :

M. JEFFROY présente les orientations pour le budget primitif 2016 :

Dotations de l'Etat (estimation) :

- Prélèvement de l'état pour résorption du déficit public. Reconstitution du dispositif 2015 : 1.85 % des recettes réelles de fonctionnement constatées en 2014 : 80 116 €
- reconstitution des dotations de solidarité : 331 148 €
- reconstitution des dotations nationales de péréquation : 133 344 €

Tableau récapitulatif des dotations (estimation)

Dotation Etat	Montant 2016
Dotation forfaitaire	691 099
Dotation de solidarité rurale bourg centre	205 756
Dotation de solidarité rurale cible	52 338
Dotation de solidarité rurale péréquation	73 054
Dotation Nationale de péréquation	133 344
Total	1 155 591

Fiscalité 2015 – évolution des bases – produit 2016 – compensation de l'Etat :

Bases 2015 : augmentation des bases 1%

Bases 2015	Montant	Révision de 1%	Evolution éléments physiques	Bases 2016
Taxe d'habitation	5 127 000	+ 1%	+ 0.90 %	5 224 874
Taxe foncière bâti	3 478 000	+ 1%	+ 1.60 %	3 568 984
Taxe foncière non bâti	194 400	+ 1%		196 000

Application des taux 2015 aux bases 2016

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	5 224 874	15,65 %	817 693
Taxe foncier bâti	3 568 984	21 %	749 487
Taxe foncière non bâti	196 000	54,52 %	106 859
Total produit 2016			1 674 039

Autres recettes liées à la fiscalité :

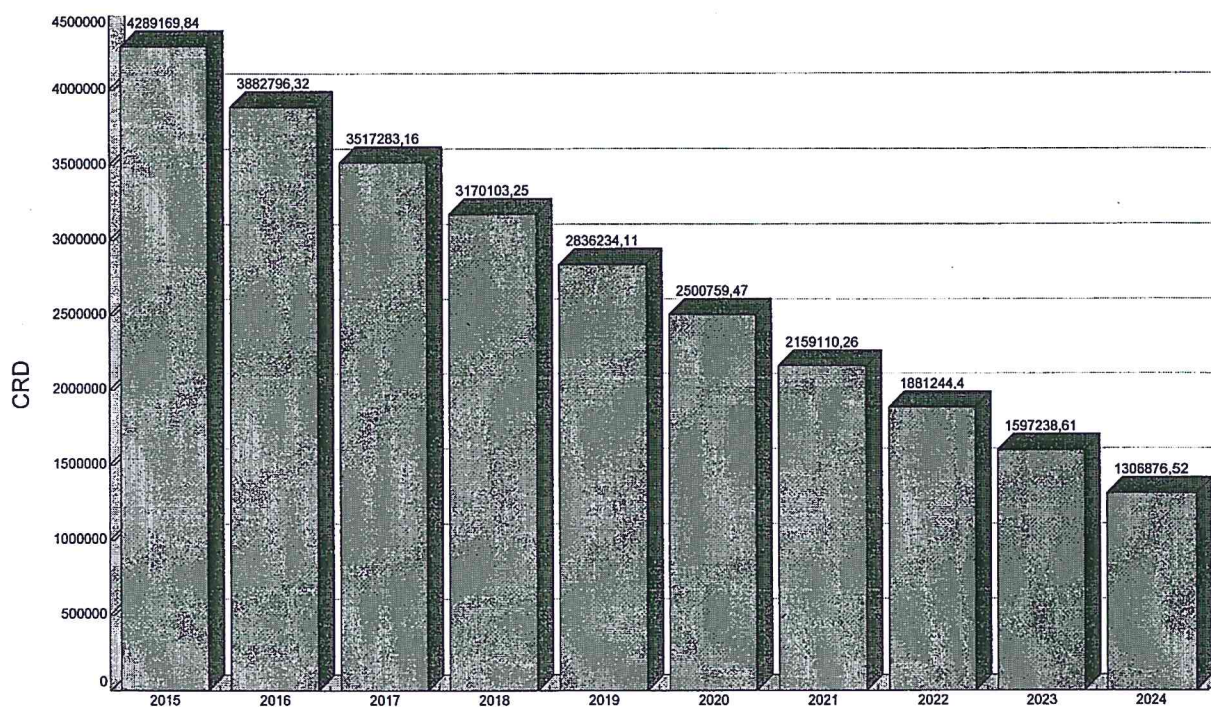
- Allocations compensation de l'Etat pour les exonérations accordées par la loi de finances sur la taxe d'habitation et taxe foncière.
- Compensation pour T.H. :95 745 €
- Compensation pour T.F. :25 753 €
- 121 498 €

Evolution des produits de la fiscalité 2015/2016 (y compris allocation compensatrices)

- 2015 : 1 760 000
- 2016 : 1 795 000

Situation pluriannuelle des emprunts en euros

Endettement de la commune :



- Endettement par habitant 2015 pour Plestin Les Grèves : 1 133 €
- Moyenne départementale dans la catégorie démographique 1 039 €
- Moyenne régionale dans la catégorie démographique 886 €

Annuité 2015 : 545 026

Annuité 2016 : 487 188

Annuité 2017 : 456 545

Annuité 2018 : 431 587

Orientations budgétaires proposées :

- Ne pas augmenter le taux des impôts
- Emprunt limité à 100 000€ pour une éventuelle acquisition foncière
- Baisse de l'endettement – estimation de 1 040 € / par habitant pour 2016
- Maîtrise des charges de fonctionnement
-

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses

- Le chapitre 011 connaît une augmentation sensible par rapport au réalisé 2015 : 714 000 € à 769 000 €

Explications :

- Effort particulier des services en 2015
 - Prise en compte du programme « travaux accessibilité » à l'article 60632 pour un montant de 40 000 €.
- Le chapitre 012 (personnel) est stable par rapport à la prévision 2015 : cette inscription est possible grâce à la baisse de l'assurance du personnel de 33 000 €.

- Le chapitre 65 : ce chapitre enregistre une baisse importante :
 - Le contingent incendie de 72 000 € est pris en charge par L.T.C. ; parallèlement l'attribution de compensation est diminuée.
 - Article 65738 : 56 700 en moins (déficit BA Le Peulven – Camping – Centre Nautique)
- Le chapitre 66 : baisse des intérêts : 18 000 €
- Chapitre 67 : article 6745 : 45 000 € pour le programme « primo-accédant »
- Chapitre 022 : dépenses imprévues : 50 000 € les budgets des services ont été particulièrement « serrés ». il faut pouvoir répondre aux aléas.

Recettes

- Chapitre 73 :
 - augmentation du produit de la fiscalité de 35 000 €
 - Diminution de l'attribution de compensation communautaire de 72 000 € (contingent incendie)
- Chapitre 74 : dotations de l'Etat :
 - Le prélèvement de l'Etat pour résorption du déficit public est reconduit : 80 116 € pour Plestin-les-Grèves.
 - La prévision pour les dotations de « solidarité » est maintenue au niveau 2015

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 – RECETTES / DEPENSES :

- La section d'investissement se caractérise par un autofinancement important
 - Affectation du résultat : 783 290
 - Amortissement des immobilisations : 264 441
 Soit un total de 1 047 731 €
- Le programme d'investissement répond aux obligations de la commune :
 - Bonne gestion du patrimoine, notamment d'éléments touchant à la sécurité (éclairage public et voirie)
 - Respect des normes d'accessibilité dans les bâtiments publics.
 - Renouvellement d'équipements pour le bon fonctionnement des services communaux. La « dotation aux amortissements » est prioritairement dédiée à cette dépense.
- Un programme de dépenses d'équipement de 1 400 000 € sans faire appel à l'emprunt. Ce mode de financement des travaux en 2016 fera baisser sensiblement l'endettement pour cette année et l'annuité pour 2017.
- Une somme de 350 000 € est « mise de côté » en 2016 pour le financement en 2017 de l'école maternelle. Un effort d'autofinancement de l'ordre de 350 000 € en 2017 permettra (avec les subventions estimées à 400 000 €) de limiter l'appel à l'emprunt.

M. JEFFROY présente le projet de budget primitif 2016, par chapitre.

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recette par	
Charges à caractère général :	769 000	Atténuation de charges	100 000
Charges de personnel :	2 440 000	Produit des services :	518 023
Atténuation de produits :	18 200	Impôts et taxes :	2 068 512
Autres charges – gestion courante :	220 800	Dotations / participation :	1 427 212,25
Charges financières :	128 000	Autres produits / gestion :	32 115
Charges exceptionnelles :	49 800,15	Produits financiers :	15
Dotations aux provisions :	30 000,00	Produits exceptionnel :	6 800
Dotation aux amortissements :	264 441,85	Travaux en régie :	44 285,94
Virement à la section d'investissement	365 000	Résultat antérieur :	138 278,81
Total dépenses :	4 335 242	Total recettes :	4 335 242

Résultat brut 2015 : 921 569,43 €

Section d'investissement :

Dépenses par chapitres		Recette par chapitres	
Déficit reporté	449 388,89	F.C.T.V.A.	113 256,84
Travaux en régie	44 285,94	Taxe aménagement	10 000,32
Etude P.L.U.	17 658	Affectation du résultat	783 290,62
Subvention SDE	84 874	Vente des pavillons et véhicules	510 000
Immobilisation (21)	223 759,02	Subventions	171 325,37
Immobilisation	546 559,15	Emprunt	100 000
Somme disponible pour investissement	581 000	Amortissement immobilisation	264 441,85
Remboursement d'emprunt	365 000	Virement section fonctionnement	365 000
Remboursement caution	4 190		
Total dépenses :	2 317 315	Total recettes :	2 317 315

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 :**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes : La Croix Rouge – Plestin-les-Grèves : 300 ; Secours populaire – Plestin-les-Grèves : 300 ; Association Amitié Plestin-Feldheim : 800 ; Centre Culturel de Plestin-les-Grèves : 100 ; Comité de Jumelage Launceston : 800 ; Comité de liaison aux Combattants : 700 ; Comité des fêtes – Tour de Bretagne: 5 700 ; Asso Culturelle et cinématographique Le Douron : 3 000 ; Dans Treger : 857 ; Ti an Holl : 15 500 ; OK Chorale : 300 ; Association sportive du Penker : 1 000 ; Flèche d'Armor : 1 500 ; Société des Courses Hippiques : 762 ; Chemins Plestinais : 1 800 ; Festival Armoricourt : 800 ; Projet de voyage en Roumanie : 1 000 ; Amicale des employés communaux - marché de Noël : 2 000

❖ **CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE NOTRE DAME :**

Le Maire expose que les dépenses de l'école élémentaire publique s'élèvent à 69675,56 € pour 2015. L'effectif de l'école élémentaire est de 160 élèves. L'effectif de l'école Notre Dame est de 22 élèves pour les classes élémentaires dont 16 de Plestin-les-Grèves. La dotation revenant à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2015/2016 est de :

$$\frac{69\,675,56 \times 16}{160} = 6967,56 \text{ € SOIT } 435,47 \text{ € par élève}$$

Un acompte de 3105,76 € a déjà été versé.

Le Conseil Municipal décide le versement d'un solde de 3861,80 €.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – ANIMATEUR TERRITORIAL :**

M. JEFFROY expose que M. Florian PAYTRA a été admis au concours interne d'animateur territorial.

La liste d'aptitude est effective au 1^{er} février 2016.

Il s'agit d'un poste de catégorie B.

La catégorie B comprend des missions d'encadrement, de direction, de coordination de projets.

La fiche de poste actuelle de Florian PAYTRA comprend des missions de catégorie B.

Il est proposé la création d'un poste d'animateur territorial au tableau des effectifs ; parallèlement un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe sera supprimé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'animateur territorial au tableau des effectifs.

❖ **COPROPRIETE RESIDENCE DE KERANILIZ – MAISON DES SERVICES :**

La « Maison des services » fait partie de la copropriété « Résidence de Keraniliz » avec 3 appartements à l'étage.

Le règlement de copropriété précise le contenu des « parties communes » et le fonctionnement légal de la copropriété.

Les parties communes comprennent les fondations, les gros murs de façade et de refend, les murs pignons, mitoyen ou non.

Le gros œuvre des planchers, à l'exclusion du revêtement des sols.

Les couvertures du bâtiment, les souches de cheminées, les conduits de fumée (coffres et gaines), les têtes de cheminées, les tuyaux d'aération des W.C. et ceux de ventilation des salles de bain.

Les tuyaux de chute et d'écoulement des eaux pluviales, ménagères et usées.

Les conduites, prises d'air, canalisations.

Colonnes montantes et descendantes d'eau, d'électricité (sauf les parties de canalisations se trouvant à l'extérieur des appartements ou locaux).

L'antenne collective et le câblage de l'immeuble.

Gestion de l'immeuble :

L'immeuble est géré par un syndicat des copropriétaires doté de la personnalité civile.

Ce syndicat a pour objet la conservation de l'ensemble immobilier et l'administration des parties communes.

Il peut agir en justice comme demandeur ou défendeur, contre les tiers ou contre l'un des copropriétaires.

Les décisions sont appliquées par le syndic (un des copropriétaires qui intervient bénévolement ou une entreprise privée).

Le syndic est désigné par l'assemblée des copropriétaires.

Assurances : la copropriété doit s'assurer contre les risques suivants :

- l'incendie, la foudre, les explosions, les dégâts causés par l'électricité, les dégâts des eaux (avec renonciation au recours contre les copropriétaires)
- le recours des voisins et le recours des locataires ou occupants
- la responsabilité civile pour dommages causés aux tiers par l'immeuble et éléments d'équipement commun.

Groupama a fait une proposition de « multirisques propriétaire non occupant » pour un montant annuel de 719 €.

L'assemblée des copropriétaires devra valider cette proposition.

La répartition du montant de la police d'assurance est fixée par le règlement de copropriété en tantièmes.

La quote part de la commune s'élève à 263,07 €. Il faut également prévoir une provision de 20 € pour les frais bancaires ;

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement des sommes nécessaires au bon fonctionnement de la copropriété de la résidence de Keraniliz et notamment à la souscription d'une police d'assurance.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

➤ Régularisation foncière :

Cession au profit de la commune de la parcelle G1488 au 31 rue de Pont Blanc.

➤ Régularisation foncière :

Cession au profit de la commune de la parcelle G1064 au 511 rue du Moulin du Porjou. Cette parcelle est dans l'emprise de la voirie communale.

➤ Produits des concessions du cimetière :

La répartition réglementaire des 2/3 -1/3 au profit des budgets de la commune et du CCAS est supprimée. Le Conseil peut par délibération fixer les modalités de la répartition des produits des concessions.

L'assemblée communale décide de maintenir la répartition antérieure (2/3-1/3).

➤ Renouvellement temps partiel – agents communaux :

Les temps partiels de Mme LE ROUX Séverine et M. JESTIN David sont renouvelés.

➤ Convention d'utilisation de la maison des services par les services du Département : demande de réduction :

Le département sollicite une réduction de 20 % sur sa participation aux charges de fonctionnement de la maison des services. Il est noté que les services du département utilisent également les espaces communs (hall d'accueil, cafetière, salle de réunion...) pour une surface de 88,85 m² ; une quote-part de 50% peut raisonnablement être affectée aux bureaux des services du département, soit 44,45 m². La surface totale affectée est donc de 44,4 m² + 44,45 m². Parallèlement la facture de la téléphonie est ramenée de 2134 € à 1134€ (suppression de 2 lignes).

La participation totale demandée au Département pour l'année est de 5337 €, soit un prix m² de 60,27 €.

➤ Contentieux « Plestin environnement » / commune – permis de construire BIMOND – jugement du tribunal administratif :

Le tribunal administratif par jugement du 28 décembre 2015 a annulé le permis de construire BIMOND (St Efflam) et condamné la commune à verser une somme de 500 € à l'association Plestin Environnement, sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice administrative.

➤ **Consultation de fournisseurs - combustible :**

Le Conseil Municipal décide le lancement d'une « procédure adaptée » (demande de 3 devis) pour la fourniture de 40 m³ de combustible (combustible fioul premier et gazole non routier).

➤ **Maintenance éclairage public – SDE 22 :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement d'un foyer d'éclairage public sur la rue Poul Guillou. La participation communale s'élève à 484,25 €.

➤ **Lotissement de Chavagnac – Lestrezec – P.U.P. :**

Une convention de projet urbain partenarial (P.U.P.) a été signée avec M. de Chavagnac pour l'aménagement de 4 lots à bâtir. L'extension ERDF a été réalisée et réglée par la commune. L'assemblée communale décide l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de M. de Chavagnac pour le remboursement du coût des travaux.

➤ **Spectacle pour les enfants des écoles primaires de L.T.C. :**

Lannion Trégor Communauté propose un spectacle jeune public pour les enfants des écoles primaires du 28 avril au 10 mai 2016. L'espace An Dour Meur recevra 2 séances les 9 et 10 mai. La participation communale est de 4,50 € par enfants. Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif.

➤ **Festival « Vent de grève » - hébergement au camping municipal - tarifs :**

Des hébergements et emplacements camping-car seront proposés aux cervolistes du Festival de Vent de Grève aux tarifs suivants :

- Chalet / mobil-homes : 11,50 € par personne / nuitée
- Emplacement mobil-homes : forfait 11 € / nuitée

➤ **Demandes « restauration rapide » :**

Le Maire présente plusieurs demandes relatives à des prestations de « restauration rapide » et propose l'examen de ces demandes par une commission municipale.

➤ **Situation de Mme DEPARDE Yaëlle – animatrice communale :**

Le Maire expose qu' L'activité d'animatrice engendre des dépassements horaires. Yaëlle a présenté fin 2015 un volume d'heures « supplémentaires » de 239h pour 2013, 2014, 2015.

Ces heures sont notamment motivées par les situations suivantes :

- manifestations organisées avec l'O.C.M. en dehors du planning hebdomadaire convenu,
- le circuit des chapelles (vernissage et concert inaugural)
- les marchés nocturnes avec des heures en soirée
- les réunions C.A.
- réunions régulières avec différents partenaires sur des projets et manifestations organisées par l'O.C.M.

Ces activités correspondent à la fonction d'animatrice et sont précisées dans la fiche de poste de Yaëlle.

Il est proposé de régulariser la situation comme suit :

- récupération de 119h30,
- paiement en heures supplémentaires de 119h30 à raison de 25h par mois

Pour l'avenir :

- mise en place d'un suivi horaire
- constat mensuel des éventuels dépassements avec indication du motif
- les « heures supplémentaires » seront récupérées rapidement et au plus tard sur le mois suivant
- la récupération se fera sur les matinées (hors accueil du public)

Le Conseil Municipal donne son accord au dispositif proposé par M. le Maire.

➤ **Convention commune / Département / collège du Penker – utilisation du gymnase du collège :**

Les associations sportives locales utilisent le gymnase du collège en dehors des heures scolaires. L'article 2 de la convention fixant les modalités de ce partenariat prévoit « une durée d'un an renouvelable chaque année avec accord des différentes parties ». Cette rédaction est contraignante et impose chaque année une décision expresse des signataires. A défaut, le paiement de la participation communale pour l'eau et l'électricité est bloqué par le Trésor Public.

Il est donc proposé la signature d'un avenant portant modification de l'article 2 : « une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction ». Accord du Conseil.

➤ **Contrat de maintenance – distributeur de boissons:**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de maintenance « Fountain » (88,80€ TTC) pour le distributeur de boissons.

➤ **Convention de Schéma de Mutualisation Lannion Trégor Communauté :**

Lannion Trégor Communauté propose la signature d'une « convention générique d'adhésion » au service commun Bureau d'études. L'adhésion est fixé à 100 € par an ; le temps passé par les agents du bureau d'études est facturé 36,54 € de l'heure. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, pour le moment, à la proposition de Lannion Trégor Communauté.

➤ **Service Enfance Jeunesse – acquisition d'un minibus et formation dans le cadre du contrat d'avenir :**

Des contrats ont été pris auprès de la Société VISIOCOM pour la mise à disposition d'un minibus pour le service enfance jeunesse. La société prestataire finance l'achat du véhicule par des contrats publicitaires ; les publicités sont visibles sur le minibus. Le Conseil Municipal fait état de contentieux entre des communes et des prestataires et décide de ne pas donner suite à cette opération.

Le service enfance jeunesse accueille un jeune en contrat d'avenir. La commune est sollicitée pour le financement d'une formation de surveillant de baignade à hauteur de 200 €. Accord du Conseil Municipal.

➤ **Lutte contre la pollution maritime – démarche infra-polmar – plan communal de sauvegarde :**

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail animé par Vigipol a fixé les modalités de gestion et le rôle des communes de l'agglomération en cas de pollution maritime. Le volet « lutte contre la pollution maritime » du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) élaboré par Vigipol est le fruit de cette concertation.

Le Conseil Municipal approuve le volet « lutte contre la pollution maritime » du Plan Communal de Sauvegarde.

➤ **Syndicat mixte Vigipol – cotisation 2016 :**

La cotisation 2016 est de 0,21 € par habitant, soit un montant de 941,01 €. Accord du Conseil Municipal.

➤ **Association culturelle Le Douron – projet de construction d'une nouvelle salle :**

Le cinéma Le Douron souhaite construire une nouvelle salle à l'Ouest de l'existant sur un terrain communal. Le Maire propose d'organiser une rencontre entre les promoteurs du projet et la commission urbanisme.

➤ **Projet de radar pédagogique – participation de Groupama :**

M. FUSTEC informe l'assemblée de l'accord de Groupama (Caisse de Plestin-les-Grèves) pour participer au financement d'un radar pédagogique à hauteur de 300 €.

➤ **Location de l'espace An Dour Meur – concert « Retina » :**

Mme PERES dit que M. Roger Le Bihan sollicite la gratuité de la salle An Dour Meur pour le concert « Retina ».

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder la gratuité et de verser une subvention à l'association organisatrice.

➤ **Voirie – sécurité – signalisation :**

M. DANIEL fait état des demandes de la commission voirie :

- Implantation d'un stop au niveau de la sortie du lotissement de Kergado.
- Implantation d'un stop rue de Lestrezec (Kermenguy)

M. LEMAIRE souligne les problèmes de stationnement devant Groupama.

M. GENDROT ajoute que la ligne jaune sur le trottoir a disparu. Un stationnement pour les véhicules de transport de fonds devrait être matérialisé au sol.

➤ **Taxe d'aménagement – abri de jardin :**

M. GUEHL dit que la taxe d'aménagement a été appliqué pour des abris de jardin « démontables ».

➤ **Visite école maternelle à Plouaret :**

M. HENAFF propose de fixer le rendez-vous en mairie.

Fin de la séance à 21h50.

Le Maire, André LUCAS,

Le 29 mars 2016

